

soins que les parents doivent donner aux enfants handicapés et des conséquences sur leur revenu disponible et sur leur participation à la population active, qu'au niveau des besoins des adultes handicapés en matière de services de garde, de disponibilité du revenu et d'emploi. Méritent également notre attention les obstacles financiers à l'accès aux services auxiliaires et aux aides et dispositifs techniques, et la suppression de critères d'admissibilité, discriminatoires selon certains témoins, qui excluent parfois les plus nécessiteux des services de soutien dont ils ont besoin.

4. Le rôle du gouvernement

Nombre des questions que nous venons d'examiner et que nous évoquons ailleurs dans le rapport chevauchent plusieurs domaines de compétence ou bien relèvent de la seule compétence des gouvernements provinciaux. Les témoins que nous avons entendus nous ont cependant montré qu'ils comprennent que le monde des relations fédérales-provinciales est un monde d'arrangements politiques pratiques et de compétences définies par la Constitution. Ils nous ont maintes et maintes fois expliqué clairement qu'ils comptent sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci fasse preuve de leadership pour toutes les questions liées au dossier des personnes handicapées, même si cela suppose qu'il faille, pour les besoins de la cause, négliger certaines subtilités de juridiction. Un témoin est même allé jusqu'à dire que le gouvernement fédéral devrait invoquer le pouvoir de dépenser, énoncé à l'article 91 de la *Loi constitutionnelle*, et tout simplement faire ce qui doit être fait.

Ayant réclamé des mesures exhaustives et reconnu que ces mesures ne seront vraisemblablement pas prises à moins d'en charger une entité, nous convenons que le gouvernement fédéral doit jouer le rôle de leader pour amener le changement. L'une des dimensions de nos travaux futurs sera d'étudier les différents moyens de pression que l'on pourra faire intervenir sur la scène fédérale-provinciale.

Comme nous l'expliquons ailleurs dans le rapport, il importe de rendre des comptes et de faire intervenir les différents moyens de pression non seulement sur la scène nationale mais également au sein du gouvernement fédéral lui-même. À l'heure actuelle, les politiques et les programmes d'emploi fédéraux relèvent de trois ministères différents, et les politiques liées à l'intégration économique sont administrées par la quasi-totalité des ministères, sociétés d'État, offices et organismes qui relèvent des pouvoirs fédéraux. La question de la coordination doit manifestement être étudiée.

Nous croyons, tout comme les comités parlementaires qui nous ont précédés, que le gouvernement fédéral doit se fixer comme priorité de mettre de l'ordre dans ses affaires. Les audiences que nous avons tenues ont permis de constater qu'il reste encore beaucoup